



**ARRETE DU MAIRE N° 20.1101**  
**Arrêté de péril imminent**  
**13-15 Rue de Couttes**  
**Ste SAMREV**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GASVILLE-OISEME**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 511- 3 ;

**Vu** le rapport en date du 16 NOVEMBRE 2020 présenté par M Daniel GERMOND, expert désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, qui a examiné les bâtiments et dressé constat de l'état des bâtiments mitoyens,

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce rapport que l'immeuble sis 13-15 Rue de Couttes de la Société SAMREV, représentée par la SELARL PJA JOULAIN Pascal, mandataire judiciaire 9 Rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES, constitue en raison de son état de délabrement un péril imminent pour la sécurité, notamment pour le voisinage, et qu'il y a urgence à prescrire les mesures provisoires de sauvegarde, indépendamment des mesures définitives qui pourront faire l'objet d'un arrêté de péril non imminent ;

**A R R E T E :**

**Article 1** : la SELARL PJA JOULAIN Pascal, mandataire judiciaire 9 Rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES, propriétaire de l'immeuble sis 13-15 Rue de Couttes 28300 GASVILLE-OISEME, est mis en demeure de prendre dès la notification du présent arrêté les mesures suivantes, destinées à mettre fin à tout péril imminent : Pose de fermetures au droit des baies (1 mois) et envisager une réhabilitation ou une démolition dans un délai d'1 an.

**Article 2** : A défaut d'exécution dans les délais impartis au propriétaire pour l'exécution des travaux de ces mesures par la SELARL PJA JOULAIN Pascal, mandataire judiciaire 9 Rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES, il y sera procédé d'office et à ses frais par l'administration municipale.

**Article 3** : Cette décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié en la forme administrative à M la SELARL PJA JOULAIN Pascal, mandataire judiciaire - 9 Rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES.

Fait à GASVILLE-OISEME, le 26/06/2020

Le Maire, Romain ROUAULT